



DEPARTEMENT DU CALVADOS  
ARRONDISSEMENT DE CAEN  
COMMUNE DE BIEVILLE-BEUVILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Arrêté 8.3 68/2026**  
**Portant extension d'une zone 30**

Monsieur Benjamin LEPAYSANT, Maire de la commune de Biéville-Beuville,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique ;

Considérant qu'il y a lieu d'étendre la zone 30 de l'intersection de la rue de l'Avenue du Château jusqu'à la route de Blainville – RD 141- entrée et sortie d'agglomération, permettant ainsi de renforcer la sécurité des riverains du lotissement de la Fresnaye et d'harmoniser la circulation des véhicules,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'arrêté 74/2023 est modifié en ce sens qu'à partir du 8 juillet 2026 une limitation de vitesse est étendue à 30 km/h en entrée et sortie d'agglomération sur la RD 141 – route de Blainville.

**Article 2** : Tout véhicule devra respecter la limitation de vitesse de 30 km/h. Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur ;

**Article 3** : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services de la communauté urbaine Caen la mer.

**Article 4** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 5** : Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse, dans un délai de deux [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**Article 6** : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Biéville-Beuville,
- Monsieur le Directeur de l'Agence Routière Départementale,
- Monsieur le Président de la Communauté urbaine Caen la mer,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Publié à Biéville-Beuville, le 8 juillet 2026

Le Maire,

Benjamin LEPAYSANT

